

1997-1998 — L'ÉPOQUE DES CHOUX GRAS DU MONDE JUDICIAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

MONSIEUR JOSEPH DAIGLE, JUGE EN CHEF DE LA COUR DU BANC DE LA REINE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'Association est extrêmement fière qu'un autre éminent juriste acadien a été nommé à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. En fait, il s'agit d'une promotion, et pas n'importe laquelle, puisque Monsieur le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, **Joseph Daigle**, a été promu à la Cour d'appel comme juge en chef du Nouveau-Brunswick.

La nomination de Monsieur le juge en chef Joseph Daigle est la culmination d'une période d'effervescence judiciaire dans le monde de la francophonie au Nouveau-Brunswick qui a été ponctuée de nominations spectaculaires, comme celle de Monsieur le juge **Michel Bastarache** de la Cour suprême du Canada, et celle de Monsieur le juge **J. Ernest Drapeau** à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. L'ultime consécration de la préséance du fait français dans le monde judiciaire du Nouveau-Brunswick a été atteinte par la nomination d'un acadien comme juge en chef du Nouveau-Brunswick.

D'autres personnes ont également été nommées à la Cour du Banc de la Reine et à la Cour d'appel et pour tous ceux et celles qui ont reçu cet honneur,

l'Association leur offre ses **félicitations** les plus sincères. À ce chapitre, une mention spéciale doit être accordée à Madame la juge **Margaret Larlee** qui devient la première femme à accéder à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick.

LE DÉJEUNER-CAUSERIE CONJOINT

Le Service d'éducation juridique permanente du Nouveau-Brunswick et l'Association ont collaboré ensemble à la tenue d'un déjeuner-causerie conjoint le 6 novembre 1997. L'exercice s'est avéré un tel succès que l'Association a jugé convenable d'entreprendre une nouvelle activité avec le Service d'éducation juridique permanente. Conséquemment, un **déjeuner-causerie conjoint** sur le droit immobilier et les modifications récentes à la **Loi sur l'enregistrement foncier** aura lieu lundi, le **25 mai 1998**, de 12 h à 14 h à l'Auberge de la Baie, à Caraquet, Nouveau-Brunswick. Le conférencier invité sera M^c **Claude Poirier, c.r.**, un membre du comité consultatif sur le droit des biens. M^c Poirier offrira un compte rendu des modifications récentes à la *Loi sur l'enregistrement foncier*, les normes et un aperçu sur l'avenir de la pratique du droit immobilier au Nouveau-Brunswick.

**VERS LA FIN D'UN RÈGNE, SCÈNE II
LES ÉLECTIONS 1998**

Comme il avait été souligné dans le dernier *Bref*, la prochaine **assemblée générale annuelle** aura lieu le **6 juin 1998**. **Honoré J. Bourque** terminera son règne comme président de l'Association et le **Conseil d'administration** devra également être renouvelé. Une invitation cordiale est donc lancée à toutes les personnes, ayant à coeur l'épanouissement et le développement du fait français dans la pratique du droit, à soumettre leur candidature à l'AJEFNB en vue de siéger comme représentant régional au Conseil d'administration et au Bureau de direction.

Toutes les personnes qui ont à coeur la promotion du fait français dans l'administration de la justice au Nouveau-Brunswick sont invitées, dès maintenant, à faire le nécessaire en vue de soumettre leur **candidature** ou la candidature de leurs collègues et consoeurs en communiquant avec Maître **Pierre Gionet** à l'adresse suivante :

Maître Pierre Gionet
Godin, Lizotte, Robichaud, Guignard
C.P. 590
Shippagan (N.-B.) E0B 2P0
Téléphone : 506-336-0400
Télécopieur : 506-336-0409

ACTUALITÉS - FLASH ...

1. La traduction des arrêts

L'AJEFNB suit attentivement l'évolution de ce dossier. Rien n'est réglé et la question de la **sélection des arrêts à traduire** est une question qui reste à être résolue. La présidente du Comité de la publication des arrêts, Maître **Françoise Bélanger**, et les membres de son comité ont présenté un rapport au Conseil d'administration afin de faire le point sur l'évolution des discussions. Outre la question de la sélection des arrêts à traduire, la question du format imprimé et du format électronique a également été débattue au Conseil d'administration. Tout le monde convient que le format électronique revêt la même importance que le format imprimé. Enfin,

l'AJEFNB est consciente du fait que le mariage de raison entre les maisons de publication et la province du Nouveau-Brunswick est un mariage de convenance seulement. Il faut surveiller très attentivement les maisons de publication qui font passer leurs intérêts financiers avant toute considération linguistique.

2. Comité de l'immobilier

L'AJEFNB continue à assurer l'initiative des discussions et une lettre a été expédiée par le président du Comité de l'immobilier, Maître **Michel Cyr**, à l'**Association des agences d'immeubles du Nouveau-Brunswick** afin de leur demander une disquette pour les formulaires d'achat et de vente d'immeubles. Le but ultime recherché par l'Association à l'égard de ces formulaires est maintenant bien en vue.

3. Réforme gouvernementale en matière d'éducation

L'Association a présenté un **mémoire** lors d'une conférence de presse en décembre 1997, sur toutes la question des réformes gouvernementales en matière d'éducation. Un communiqué de presse a été émis subséquemment par la SAANB à ce sujet et finalement, la province a annoncé la mise sur pied d'un **comité gouvernemental** en vue d'étudier en profondeur toute la question de la réforme. Cependant, l'**Association des parents du Nouveau-Brunswick** a tout de même décidé de saisir les tribunaux de la question de la constitutionnalité de la nouvelle loi.

4. Les langues officielles

L'Association a accepté la formation d'un comité sur les langues officielles pour évaluer la situation **socio-juridique** de l'état du français au Nouveau-Brunswick, afin d'arriver à des propositions opérationnelles visant l'assimilation zéro. Le résultat de ce travail devrait donner lieu à un rapport devant être terminé pour la fin juin 1998. Présidé par Maître **Michel Doucet** (Sud-Est), le comité regroupe des personnes en provenance des

différentes régions de la province, dont **Claude Michaud** (Nord-Ouest), **Lizon Chiasson** (Nord-Est), **Irène Grant Guérette** (Sud) et **Luc Desjardins** (Nord).

5. **Commissaire aux langues officielles du Canada**

L'Association a appuyé la candidature de Monsieur le juge **Guy Richard** au poste de commissaire aux langues officielles en remplacement de Monsieur Victor Goldbloom.

6. **Nouvelle brochure de l'Association**

L'Association utilise maintenant une **nouvelle brochure** en vue de donner des renseignements généraux sur ses activités et pour servir d'outil de relations publiques sans compter la possibilité de recrutement de nouveaux membres. Voulez-vous en avoir une copie ?

7. **L'AGA du 6 juin 1998**

Le **6 juin prochain**, l'assemblée générale annuelle de l'Association aura lieu à **Dalhousie**, au Manoir Adélaïde, à 13 h.

Le **banquet** traditionnel, qui débutera à 19 h, le samedi 6 juin, aura comme conférencière invitée Madame la juge **Gladys YOUNG** et sera suivi d'une soirée sociale agrémentée des talents de musiciens locaux.

Un **bloc de chambres** a été réservé pour les membres de l'Association. Pour réservations, composer le **1-800-934-5444**, avant le 20 mai 1998, pour profiter d'un taux spécial. Vous devez préciser que vous assistez aux assises de l'AJEFNB au moment de la réservation.

*Symposium national sur les langues
officielles au Canada*

Gouvernement du Canada
16, 17 et 18 septembre 1998
Ottawa (Ontario)
Centre des congrès
55, promenade Colonel By

Invités et conférenciers spéciaux

L'honorable Michel Bastarache
L'honorable Sheila Copps
L'honorable Marcel Massé
L'honorable Anne-Marie Trahan
Antonine Maillet
Phil Resnick, Ph.D.

Inscription

Jusqu'au 24 juin 1998 : 325,00 \$
Après le 24 juin 1998 : 400,00 \$
(Les frais d'inscription comprennent les taxes, six repas et la documentation du symposium.)

Renseignements

Tél. : 613-957-7172 ou
<http://www.tbs-sct.gc.ca/ollo>

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Président</i>	Honoré J. Bourque
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton (NB) E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca